



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2010

### DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION

Le 15 janvier 2010, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN,

⇒ approuve les principes suivants :

**En complément des modalités de prise en charge des frais de mission votées lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2009, sont adoptés les principes suivants:**

- Les repas pris dans des restaurants administratifs et assimilés (restaurants universitaires, et notamment Forum ou Passerelle, sur le campus de Bordeaux, restaurants d'administrations publiques) ouvrent droit à une prise en charge portée à hauteur de vingt-cinq euros (25.00€).
- En l'absence de service disponible aux heures du dîner dans le cadre des restaurants administratifs, le même forfait est applicable aux repas pris en soirée.

*Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 15 janvier 2010.*

Nombre de membres présents	<b>17</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>25</b>
Nombre d'abstentions	<b>1</b>
Nombre de votes pour	<b>24</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

Patrice BRUN.

